

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 551 accordant une subvention de 25.000 francs à l'orphelinat de la Mission cathohque (tilles).

n° 551

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 mai 1947

Numéro JO
n° 4 du 31/05/1947

Date du numéro
31 mai 1947

VISAS

le gouverneur de la cote française des somalis et dependance

vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies ; sous réserve de l'approbation ministérielle ;

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de vingt-cinq mille francs (25.009 fr.) est accordée à l'orphelinat de la Mission des Sœurs franciscaines de Calais (filles). La présente dépense est imputable au chapitre 14, article 5, du budget local (exercice 1947)

le gouverneur **p.h.siriex**